

Dispositif **ARGENT DE POCHE**

Je gagne de l'argent de poche...
en participant à la vie de ma commune !

Dossier d'inscription

Année scolaire : 2023 - 2024

Nom _____

Prénom _____

Sexe (cochez) : M F

Date de naissance _____ Âge _____

Adresse _____

Tél. _____

Tél. père _____ Tél. mère _____

ou représentant légal _____

Adresse mail _____ @ _____

Situation (cochez) Lycéen(ne) Collégien(ne)

Établissement _____ Classe _____

Avez-vous déjà participé au dispositif ? * oui quelle année _____ non

Avez-vous des allergies ou difficultés particulières (allergies aux plantes, handicaps, etc.) ? _____

Nécessitent-elles un aménagement spécifique (à préciser) ? _____

Conditions cumulatives :

- avoir 14 ans révolus au 1^{er} septembre 2023 et moins de 18 ans au 30 juin 2024
- être domicilié à Castres
- être scolarisé

* Priorité est donnée aux jeunes qui n'ont jamais bénéficié du dispositif.



Disponibilités*

- Mercredis après-midi
- Vacances de Toussaint
- Vacances de Noël
- Vacances d'hiver
- Vacances de printemps
- 23/10 au 27/10/23
- 26/12 au 29/12/23
- 12/02 au 16/02/24
- 08/04 au 12/04/24
- 30/10 au 03/11/23
- 02/01 au 05/01/24
- 19/02 au 23/02/24
- 15/04 au 19/04/24

*** Pour augmenter vos chances de participer au dispositif, il vous est conseillé de cocher les mercredis après-midi et plusieurs périodes de vacances**

Pièces à joindre

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photocopie d'une pièce d'identité
- Photocopie de l'attestation d'assuré social (carte Vitale)
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Autorisation parentale
- Certificat de scolarité

Aucune photocopie ne sera effectuée sur place. **Tout dossier incomplet sera refusé.**

Signature du candidat

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur _____

en qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants :

- ✓ La commune de Castres ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participant à l'opération « Argent de poche » et la somme versée pour la participation ne pourra être considérée comme un salaire.
- ✓ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale est demandée lors de l'inscription du jeune. Si le jeune est amené à se blesser, au cours de l'activité ou au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en charge par son propre régime de couverture sociale.
- ✓ La commune de Castres s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Autorise mon enfant :

NOM _____

Prénom _____

Domicilié(e) _____

à participer au dispositif « Argent de poche ».

Dans le cadre des missions « Argent de poche », des reportages photos ou vidéos peuvent être réalisés avec vos enfants ; ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

- Autorise les prises de vue de mon enfant. Refuse les prises de vue de mon enfant.

Fait à _____ le _____

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Informations concernant l'utilisation des données personnelles

Conformément au Règlement général de la protection des données (UE 2016/679)

Les informations collectées seront traitées par la Mairie de CASTRES pour la gestion du dispositif « Argent de poche ». Elles ne seront transmises à aucun tiers et seront stockées sur une base de données informatique protégée. Leur durée de conservation est de 3 ans. Vous disposez à tout moment d'un droit d'accès ou de rectification de ces données, en contactant le service Ressources Humaines et Communication Interne (recrutement@ville-castres.fr / 05 63 71 58 69) ou le Délégué à la Protection des Données de la Ville de Castres (dpo@ville-castres.fr). Vous veillerez à préciser l'objet de votre demande et y joindre une copie recto verso d'une pièce d'identité.

Le consentement de la collecte de ces informations par la Mairie doit obligatoirement être validé par le tuteur légal.

- En cochant cette case, j'autorise la Mairie de CASTRES à collecter et traiter les informations ci-dessus, nécessaires à la gestion du dispositif « Argent de poche ».*

**Pour tout
renseignement,
contactez le
service**

**Enfance-Jeunesse
au 05 63 62 40 12
ou 05 63 63 40 19**

Signature du tuteur légal
Nom - Prénom